

PIXIUM VISION

Société Anonyme

74 rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur l'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée du 12 décembre 2019
Résolution n° 6

PIXIUM VISION

Société Anonyme

74 rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur l'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée du 12 décembre 2019
Résolution n° 6

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider d'une attribution gratuite de bons d'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles (ci-après les « ORNAN2019 »), avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 8.750.000 euros correspondant à l'attribution de 875 bons d'émission, opération sur laquelle vous êtes amenés à vous prononcer. Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 8 750 000 euros.

L'attribution gratuite des bons d'émission oblige ensuite leur porteur à souscrire une tranche de dette obligataire sur demande de la société, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, et de procéder, en plusieurs tranches successives, sur exercice des bons d'émissions, à l'émission d'ORNAN2019 dont la valeur nominale unitaire est de 10 000 euros.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider des attributions gratuites de bons d'émission et des émissions qui en découlent et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Lyon, le 21 novembre 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique VALETTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned over the text 'Deloitte & Associés' and 'Dominique VALETTE'.